



SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

BULLETIN D'INFORMATION

N° 12
Fevrier 2002

• RESOLUTION

Sonchamp a besoin de projets majeurs de transformation et d'une transformation de ses méthodes pour « réussir », entre autres exemples :

- un projet « bourg », permettant embellissement, sécurité et nouvel attrait pour des activités
- un projet « chemins ruraux multi-usages » créant une nouvelle opportunité de profiter de notre splendide environnement

Ces projets et la méthode qui les sous tend et les conditionne auraient en commun quelques caractéristiques :

- Dépasser les moyens courants et donc nécessiter des plans pluriannuels dans lesquels les actions à plus court terme prendraient sens et n'apparaîtraient pas comme des dépenses isolées (et donc toujours trop chères)
- Engager les habitants dans ces projets, et au-delà de la communication de base, leur offrir des possibilités de collaboration. Bien sûr, il faut susciter la motivation et faire un pari sur l'envie et la compétence des habitants à participer. Il faut aussi utiliser les moyens modernes de collaboration
- Faire appel de manière astucieuse à des « créatifs » et des spécialistes extérieurs, et engager de longues phases d'étude et de planification gérées elles-mêmes comme un projet
- Traverser les commissions actuelles pour imaginer une approche plus globale tout en aboutissant à une plus grande démocratisation de la décision
- Impliquer les habitants dans l'après-projet, en particulier quand des coûts récurrents sont importants

De tels projets sont encore plus importants dans la perspective d'une intercommunalité où nous, Sonchampoïses, ne voulons être ni passifs ni confinés à des rôles de faire valoir. Déterminer quel futur nous voulons pour Sonchamp et son environnement est clé pour ne pas aboutir à des compromis inacceptables. Notre futur ne sera que ce que nous négocierons sur la base de ces principes. Et tout cela nécessite de nouvelles compétences.

Comme nous l'avons montré en 2001, Sonchamp Environnement travaille et fait évoluer ses méthodes de travail. Nous proposons de mettre des compétences en jeu dans des projets avec les élus. D'autres associations peuvent d'ailleurs naître dans ce contexte. Encore faut-il que le dialogue, le cadre de travail et les projets existent.

A Sonchamp Environnement, notre résolution pour 2002 est de ne pas laisser passer cette année au simple rythme des saisons.

**Bonne année 2002 à tous,
bon succès dans vos résolutions, et rendez vous le 8 mars à la salle des fêtes pour
l'assemblée générale de SONCHAMP ENVIRONNEMENT®**

• Directeur de publication -

Jean Mourain

SONCHAMP ENVIRONNEMENT®
Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978

Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.

• NUISANCES AERIENNES

Un nouveau plan de circulation aérienne de la Région Parisienne élaboré par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a été établi à l'occasion de la mise en service de la 4ème piste de ROISSY. Il entraîne notamment la création d'un point d'entrée sud-ouest pour les arrivées vers cet aéroport et un déplacement vers le sud des Yvelines des couloirs d'arrivée vers ORLY. Nous sommes donc directement concernés .

Après de multiples péripéties, le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement vient de donner son accord sur ce plan. Un nouveau couloir d'entrée des avions sera mis en service le 21 mars. Par vent d'est, 225 avions survoleront notre commune quotidiennement à une altitude plus basse qu'aujourd'hui et dans un couloir plus étroit. Nous subissons donc plus de nuisances qu'actuellement.

Par ailleurs le Gouvernement avait décidé il y a 6 mois d'engager un débat public sur la création d'un nouvel aéroport dans le Bassin Parisien. L'expertise réalisée dans le cadre de ce débat a fait ressortir que :

- le trafic aérien va doubler dans les 20 ans à venir (les événements du 11 septembre ne devraient pas remettre en cause cette tendance à long terme)
- le TGV et les aéroports de province ne pourront absorber que très partiellement cette croissance de passagers
- ROISSY et ORLY peuvent techniquement absorber cette augmentation pour autant que les plafonds actuels soient supprimés.

Ces plafonds – à ORLY 250 000 mouvements d'avions avec couvre-feu, soit 35 millions de passagers, et à ROISSY 55 millions de passagers par an – ont été fixés il y a quelques années par les Pouvoirs Publics. Pour les habitants de l'Île de France qui subissent déjà des nuisances aériennes lourdes, et même insupportables pour les riverains des aéroports, ces plafonds sont la seule protection contre une augmentation de ces nuisances.

En novembre le Gouvernement a décidé que le nouvel aéroport serait construit dans la Somme, dans le canton de Chaulmes. Or cette construction demandera une quinzaine d'années. Le problème des nuisances aériennes et de leur prévisible augmentation reste donc entier. Même si aujourd'hui nous ne sommes pas les plus touchés, nous le serons demain..

• LA CHAUDIERE

Un arrêté préfectoral annoncé depuis un an a enfin été signé par le Préfet le 11 octobre 2001. Il impose à la S.N.R. :

- la construction d'un bassin d'orage pour recueillir et traiter les eaux pluviales polluées par l'usine
 - des dispositifs de surveillance du séchoir (four où sont brûlées les huiles, les peintures et les plastiques qui recouvrent les déchets d'aluminium) à l'origine de fumées importantes.

Ces émanations de fumées non seulement malodorantes mais vraisemblablement toxiques continuent à se produire assez fréquemment.

Nous attendons qu'un prochain arrêté préfectoral impose à la S.N.R. :

- l'enlèvement de terre contaminée en métaux lourds et la surveillance de 9 points pollués sur le site
- la construction de 2 nouveaux piézomètres pour faire des prélèvements dans la nappe phréatique.

Par ailleurs la progression entre 1999 et 2000 du chiffre d'affaires de la S.N.R. (+30%) pose problème car les variations du prix de l'aluminium (valeurs publiées par l'INSEE) ne la justifient aucunement. Il y a donc une augmentation du tonnage traité et parallèlement augmentation de la pollution. Le plafond imposé à la S.N.R. par arrêté préfectoral est-il bien respecté ?

Nous avons demandé à la D.D.E. d'organiser prochainement une réunion pour faire le point de ces problèmes.

Enfin nous constatons que le boisement autour de l'usine qui doit être réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Sonchamp n'a pas encore commencé.

• AMENAGEMENT EN ROUTE EXPRESS DE LA DEVIATION DE RAMBOUILLET

Les travaux de mise en voie express de la RN 10 vont se poursuivre sur la déviation de Rambouillet. Une enquête publique est ouverte jusqu'au 8 mars 2002.

Un second échangeur va être construit au pont de

la Droue, coté Sonchamp, à proximité du silo Dupont.

Notre Municipalité a demandé que, dans le cadre de ces travaux, une voie de desserte soit créée à partir de ce nouvel échangeur pour aller rejoindre la « route Roja » et permettre ainsi un accès plus facile au quartier de la Louvière et, pour les véhicules agricoles qui ne pourront plus emprunter la RN 10, un accès au silo Dupont.

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) s'y oppose.

Nous sommes directement concernés. Il est donc important que nous soyons nombreux à nous exprimer au cours de cette enquête publique en indiquant nos observations sur le registre qui sera à notre disposition à la Mairie

• CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEC RAMBOUILLET

Lors de sa séance du 2 novembre dernier, notre Conseil Municipal a décidé de participer à l'étude de périmètre d'une communauté de communes comprenant Rambouillet, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Gazeran, Emancé, Orphin, Orcemont, Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Le Préfet doit prendre un 1^{er} arrêté, l'arrêté de périmètre, qui fixera la liste des communes intéressées. Il n'est pas tenu par le périmètre demandé par les communes.

A compter de cet arrêté, le Conseil Municipal de chaque commune aura un délai de 3 mois pour se prononcer sur le projet de statuts de la communauté. Ces statuts définiront notamment les compétences qui seront abandonnées par les communes et transférées à la communauté.

Les communes doivent obligatoirement transférer leurs compétences en matière de :

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

En outre la communauté doit également exercer des compétences dans au moins un des quatre groupes suivants qui sera choisi lors des négociations entre les communes intéressées :

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie
- construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

Le renforcement de la coopération intercommunale – elle existe déjà à travers les syndicats intercommunaux tels que le SICTOM ou le SIVOM – est certainement souhaitable mais dans des conditions bien définies, notamment quant au contrôle des compétences transférées. On sait ce qu'il en a été du SICTOM...

Avec cette nouvelle forme d'intercommunalité, c'est l'avenir de notre commune qui est en jeu, notamment en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. C'est pour commencer à éclairer le débat que nous organisons une réunion d'information.



**Une réunion à ne pas manquer, juste
après les vacances de février**

Vous êtes tous conviés

Le 8 mars 2002 à 20h30

A la salle des Fêtes de la Mairie de Sonchamp

A une réunion d'information sur le thème

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

*Principes, objectifs, enjeux
Exemples et retours d'expérience
Discussion sur l'avenir de Sonchamp dans une
communauté de communes*

Une initiative de SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

***Cette réunion sera suivie de l'assemblée générale de
SONCHAMP ENVIRONNEMENT®***